AR Prefecture
082-218200871-20241210-DEL_B6-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 6

Objet : Subventions associations

Date de convocation :

4 décembre 2024

Date d'affichage :

4 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MAIRIE DE LAFRANÇAISE ★ TARN ET GARONNE ★

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 10 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents : M Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2024 suivantes :

Association CANAL	1 750 €
Association la Malle du Colibri	250 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions ci-dessus d'un montant de 2 000 €,

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748,

- A D O P T É E -

Le Maire,
Thierry DELBREIL

La secrétaire de séance
Anne ARRESTIER